



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER  
**AVIS PUBLIC**

AVIS DE PROMULGATION DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 598A

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

Lors de la session ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 1<sup>er</sup> février 2016 le règlement suivant a été adopté, à savoir :

**Règlement n° 598A** - Abrogeant et remplaçant les règlements 503A, 534 et 598 relatifs aux nuisances et régissant certaines activités économiques.

L'original de ce règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à .....Ascot Corner.....ce.....3<sup>ième</sup> .....jour de ...février ...  
de l'an deux mille seize.

\_\_\_\_\_  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné (e), Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier  
de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié  
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés  
par le conseil, du 3 février, au 13 février 2016.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3<sup>ième</sup> jour de février 2016.

\_\_\_\_\_  
Directeur général et secrétaire-trésorier